

Prix de thèse 2026

APPEL À CANDIDATURE

**LA CAMPAGNE DE RECUEIL DES CANDIDATURES
POUR LE PRIX DE THÈSE DU DÉFENSEUR DES DROITS EST OUVERTE**

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU :

17 avril 2026

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS :



defenseurdesdroits.fr



in



Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

Conditions

Conditions générales

Créé en 2015 à l'initiative du Défenseur des droits, ce prix récompense des travaux qui portent sur l'une de ses missions :

- la défense et la promotion des droits des usagers des services publics ;
- la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République ;
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

Toutes les disciplines juridiques ou des sciences humaines, sociales et politiques (économie, géographie, histoire, sociologie, anthropologie...) sont concernées.

Publiés ou non, d'un auteur français ou étranger, ces travaux doivent être rédigés en français et avoir été achevés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

La thèse

Sont pris en considération pour l'attribution du prix les seuls manuscrits qui constituent pour leurs auteurs l'une de leurs premières recherches ou l'un de leurs premiers travaux, dans l'un des champs de compétence du Défenseur des droits.

Le prix est d'un montant de 10 000 euros. Il est attribué par un jury indépendant composé de personnalités issues du monde académique. En cas d'*ex æquo*, la dotation est partagée en plusieurs parts égales.

Contact

Marielle Chappuis | Tél. : 01 53 29 22 04 | prixdethese@defenseurdesdroits.fr

Dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes* :

- le **formulaire de candidature** complété intégralement et signé ;
- une **version électronique de la thèse** (fichier au format PDF sur une clé USB) ou à défaut deux exemplaires imprimés ;
- le **rapport de soutenance** signé ;
- un **résumé** de la thèse, qui veillera à motiver l'intérêt du sujet pour le Défenseur des droits (2 à 5 pages) ;
- un **CV** avec la liste des **publications**.

Nb : les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Conditions de dépôt

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale (cachet de la Poste faisant foi), par message électronique ou déposées au siège de l'institution, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 16h00, jusqu'au : **vendredi 17 avril 2026**. Pour les envois électroniques, l'utilisation d'une plateforme de transfert de fichiers (WeTransfer, France Transfert...) est recommandée.

Adresse électronique :

prixdethese@defenseurdesdroits.fr

Un accusé de réception sera envoyé par voie électronique, dans les 72 heures après réception.

Passé ce délai, en cas de non réception de ce certificat, il appartient au candidat de prendre immédiatement contact avec la personne responsable de l'organisation du Prix de thèse.

Adresse postale :

Direction de la Promotion de l'égalité et de l'accès aux droits - Pôle Relations avec la société civile, Études et Documentation
« Prix de thèse » du Défenseur des droits
Défenseur des droits - TSA 90716 - 75334 Paris
Cedex 07

Dépôt :

3 place de Fontenoy - 75007 Paris
(Se présenter à l'accueil muni d'une pièce d'identité).

* La fiche récapitulative et le règlement du Prix de thèse sont disponibles sur le [site du Défenseur des droits](https://www.defenseurdesdroits.fr/).

Règlement

Le Défenseur des droits, souhaitant encourager la réflexion liée aux enjeux de la protection des droits et des libertés et à la promotion de l'égalité, dans une approche pluridisciplinaire, adopte le règlement suivant :

Article 1

Le Prix

Le Défenseur des droits décide la création du *Prix de thèse du Défenseur des droits* (ci-après « le Prix »).

Le Prix est destiné à encourager et développer les recherches universitaires susceptibles d'intéresser les domaines de compétences de l'institution (droits des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte), quelle que soit la discipline juridique et des sciences humaines, sociales et politiques concernée.

Article 2

Les modalités et le montant

Le Prix est décerné annuellement et les résultats sont rendus publics.

Le Défenseur des droits assure la publicité et la diffusion du règlement du Prix, de son calendrier ainsi que des résultats.

Le montant du Prix est de 10 000 euros.

En cas d'*ex æquo* la dotation peut être partagée en plusieurs parts égales.

Article 3

Les modalités de délibérations

Un jury est constitué dont les membres sont désignés par le Défenseur des droits.

Le jury, présidé par un de ses membres, est composé de personnalités qualifiées du monde universitaire.

Le jury organise librement et en toute indépendance ses travaux et délibérations. Les membres du jury disposent chacun d'une voix.

Tout membre du jury également directeur de recherches de thèse d'un candidat doit s'abstenir de participer au débat et au vote sur ladite thèse. Les membres du jury d'une année peuvent être nommés dans le jury de l'année suivante. Le Défenseur des droits valide la décision du jury.

Article 4

Les candidatures

Le Prix est ouvert aux doctorants de 3^e cycle ayant soutenu une thèse au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, sur un sujet lié aux droits des usagers des services publics, à la défense des droits de l'enfant, à la lutte contre les discriminations, respect de la déontologie de la sécurité, ou à l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte, quelle que soit la discipline juridique et des sciences humaines, sociales et politiques concernée.

Ne peuvent concourir les conjoints, ascendants ou descendants en ligne directe des membres du jury ainsi que les agents et conjoints, ascendants ou descendants en ligne directe des agents du Défenseur des droits.

Pour le Prix délivré au titre de l'année 2026, peuvent concourir les candidats ayant soutenu leurs travaux entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 17 avril 2026.

Article 5

Les documents à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une version électronique de la thèse (fichier au format PDF) ou à défaut 2 exemplaires imprimés ;
- le résumé de la thèse, qui veillera à motiver l'intérêt du sujet pour le Défenseur des droits (2 à 5 pages).
- le rapport de soutenance signé ;
- le formulaire de candidature signé par le candidat comportant ses nom, prénom, coordonnées (adresse, téléphone, e-mail) ainsi que le titre de sa thèse et la date de sa soutenance ;
- un CV avec la liste des publications.

Article 6

En s'inscrivant au Prix, le candidat s'engage :

- à autoriser le Défenseur des droits à communiquer sur sa thèse ;
- à l'insertion de la mention « Prix de thèse du Défenseur des droits » sur la page de couverture de la version publiée de la thèse.

Article 7

La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement, consultable sur le site internet du Défenseur des droits :

defenseurdesdroits.fr

Formulaire

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone :

Courrier électronique :
.....

Titre de la thèse :
.....

Discipline :
.....

Date de soutenance :

Université :
.....

Date et signature :

Joindre à ce formulaire

Un résumé de la thèse (2 à 5 pages), le fichier électronique de la thèse (ou à défaut 2 exemplaires imprimés), le rapport de soutenance de la thèse signée, un CV et la liste des publications.



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Défenseur des droits - TSA 90716 - 75334 Paris Cedex 07 - 09 69 39 00 00

defenseurdesdroits.fr

